

Rainéa Armor

7 Rue du claudren
22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT
Tél : +33 7 57 45 92 37
Email : armor@rainea.fr
<https://rainea.fr/>



Devis

N° DEV-ARM-156
En date du : 20/06/2025
Valable jusqu'au : 20/07/2025

M. M MAXIMILIEN LEFEBVRE

1 Guern An Voualc'h
22390 GURUNHUEL

| Désignation | Qte | Prix U HT | TVA | Total HT |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-----------|-----|----------|
| POSE DIVERS Plus-value pour option Sortie Haute sur EPARCO PE PACK 6 EH Le raccordement électrique et l'amenée de l'alimentation en extérieur est à votre charge | 1.00 | 512.00 € | 10% | 512.00 € |
| POSE DIVERS Réalisation d'une ventilation secondaire de pied de mur jusqu'à 40 cm au-dessus du faitage | 1.00 | 455.00 € | 10% | 455.00 € |

Adresse du chantier :

1 Guern An Voualc'h 22390 GURUNHUEL

Conditions de paiement :

30% à la commande, solde fin de chantier.
Méthode de paiement : Virement

Informations bancaires :

IBAN : FR76 1380 7005 4133 0213 2454 631
BIC : CCBPFRPPNAN

Total HT : 967.00 €
TVA (10%) : 96.70 €

Total TTC 1 063.70 €

Reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord.
date et signature - En signant ce devis le client reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de vente figurant au verso et les accepter sans réserve

..... / /

{{s1|mention|Lu et approuvé le %date%}}
{{s1|signature|160|60}}

Rainéa Armor

7 Rue du claudren
22170 CHATELAUDREN-PLOUAGAT
Tél : +33 7 57 45 92 37
Email : armor@rainea.fr
<https://rainea.fr/>



En qualité de preneur de la prestation, j'atteste que les travaux réalisés se rapportent à des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans et respectent les conditions prévues par les articles 279-0 bis et 278-0 bis A du Code général des impôts, et notamment que les travaux effectués sur une période de deux ans au plus n'ont ni concouru à la production d'un immeuble neuf au sens du 2° du 2 du I de l'article 257 du Code général des impôts, ni même conduit à augmenter la surface de plancher des locaux existants de plus de 10 %.